ÉCHOS du parlement bruxellois

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N° 2 février
Session 2009-2010

Éditorial

Ces dernières semaines, Bruxelles a hérité de quelques beaux atouts à jouer. La présidence belge du Conseil de l'Union européenne n'est pas seulement une opportunité unique pour promouvoir son statut de capitale européenne, mais c'est aussi une chance pour son rayonnement international. Cependant, la Région doit faire face à des défis importants. Est-elle bien prête à faire valoir ces atouts économiques ? Dans le climat de crise que nous connaissons, il est important que toutes les activités et recettes que « l'Europe » génère constituent un stabilisateur intégré à notre économie et que nous tentions d'en récolter les fruits.

En outre, Bruxelles doit saisir des deux mains l'appel à un fédéralisme de coopération lancé par notre Premier ministre. C'est ainsi que nous pourrons renforcer l'assise financière de notre Région. Bruxelles doit également mener une politique de communication et de promotion active en osant jouer un rôle de précurseur par rapport aux autres villes européennes. Peut-être se trouve ici une nouvelle mission pour une sorte de 'Bruxelles international' qui soutiendrait les entreprises et les activités internationales présentes sur son territoire ?

Enfin – last but not least – notre Région est confrontée à une pauvreté croissante. Une partie en perpétuelle augmentation de la population n'est pas capable de couvrir ses besoins les plus élémentaires. Ce problème exige une approche globale alliant économie, emploi, social, enseignement et logement : la politique doit cibler les besoins réels des gens. La lutte contre la pauvreté sera le défi majeur des années à venir.

Walter Vandenbossche
Premier vice-président

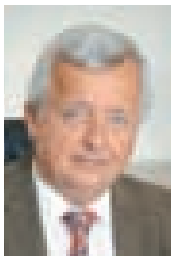

Walter Vandenbossche Premier vice-président, CD&V

BUDGET DE CRISE 2010

Nous devons agir avec les moyens du bord

La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas échappé à la crise mondiale. Bien au contraire, démontre **Jean-Luc Vanraes (Open Vld), ministre des Finances et du Budget**, en préambule aux débats sur la confection du budget 2010. La Région bruxelloise souffre davantage de la crise que ses voisines. En effet, elle est la plus dépendante de ses recettes fiscales propres et, de facto, la plus sensible à la conjoncture. De plus, le secteur tertiaire règne en maître sur son marché de l'emploi.

LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Les recettes totales pour 2010 sont estimées à **2.269.451.000 euros**, ce qui représente une baisse de 12,5 % par rapport au budget initial de l'année dernière. Même en additionnant aux recettes les transferts pour la gestion de la dette d'un montant de 173,5 millions d'euros, pour atteindre le chiffre de 2.442.977.000 euros, il reste un déficit de 11,7 % par rapport à 2009.

Jean-Luc Vanraes, Ministre des finances et du budget, Open Vld

"En tant que ministre des Finances, j'ai pour tâche de me comporter en bon père de famille et de veiller correctement aux finances de cette Région."

SOMMAIRE

Budget de crise 2010
Nous devons agir avec le moyens du bord 1

Commision communautaire commune : 1 % du budget consacré à des nouveaux projets 13

Communication aux lecteurs 16

Paraît cinq à six fois par an – Editeur responsable: Françoise Dupuis, présidente – 1005 Bruxelles – Tél. 02 549 62 00 – Télécopie: 02 549 62 12 – www.parlbruparl.irisnet.be – Mise en page et impression: sa Peeters, Herent.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECETTES

	2009 Ini	2010 Ini
	x 1.000 EUR	x 1.000 EUR
Impôts régionaux	1.164.555	944.849
1) Droits de succession	333.225	317.499
2) Droits d'enregistrement ventes	511.731	341.383
3) Autres impôts régionaux	319.599	285.967
Taxes régionales	107.718	110.552
1) Taxe régionale autonome	103.498	106.006
2) Autres	4.220	4.546
Part attribuée de l'IPP	864.314	846.471
Recettes en provenance de l'Agglomération	173.440	144.397
Transfert en provenance du pouvoir fédéral cfr. Loi Spéciale financement		
Droits de tirage	115.589	56.380
Mainmorte	29.965	35.409
Nouvelles compétences transférées et institutions bruxelloises	36.874	34.000
Autres recettes	77.186	62.037
Recettes sur les Fonds organiques*	24.623	35.356
1. TOTAL	**2.594.264**	**2.269.451**

La chute des recettes est surtout liée à un produit en baisse des impôts régionaux (moins 220 millions d'euros, majoritairement dus à la diminution des droits d'enregistrement), à une part plus petite du pot fédéral de l'impôt des personnes physiques et à une diminution de moitié des droits de tirage pour les programmes de remise au travail des chômeurs (moins 60 millions d'euros).

Le poste 'autres recettes', lui aussi, se contracte. La cause essentielle en est le remboursement de 40 millions d'euros de dotations non encore utilisées par la Société de Logement régionale à la Région de Bruxelles-Capitale en 2009. Les 25 millions d'euros de moyens fédéraux libérés lors de l'exercice budgétaire précédent pour la dalle de couverture des voies ferroviaires de la gare du quartier Léopold ne sont plus disponibles.

Le budget régional 2010 est conforme au *système européen des comptes nationaux et régionaux* (le système SEC95). Les surplus ou déficits des organismes pararégionaux (*) sont donc repris dans le résultat global. Ils sont eux aussi soumis à la notion de « droits constatés ». En effet, il existe une différence entre le moment d'un recouvrement et celui de la recette effective en caisse.

ÉVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2002-2010

x 1.000 EUR	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
INI	1.918.824	1.959.234	2.102.501	2.280.017	2.546.917	2.553.897	2.611.487	2.767.789	2.442.977

RECETTES 2002-2010 INITIAL

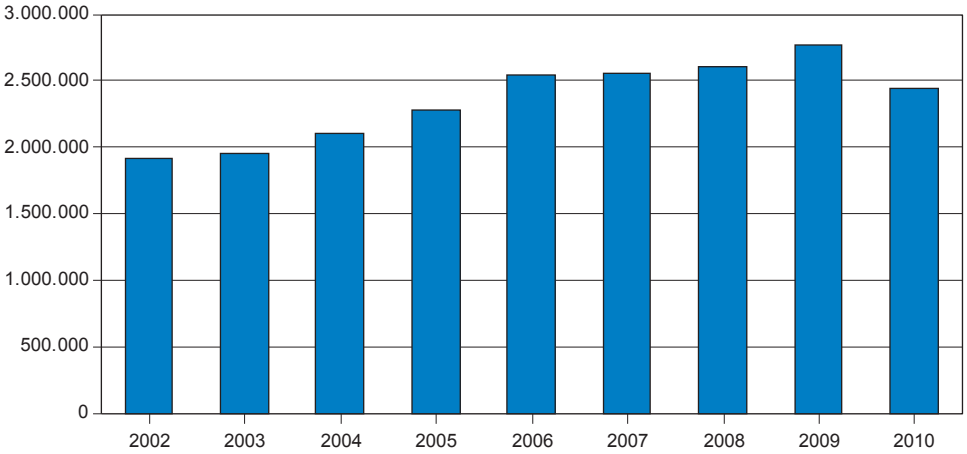

Dotation d'une partie de l'impôt des personnes physiques (IPP)

Une partie du produit de l'impôt des personnes physiques est attribuée aux trois Régions de Belgique.

C'est la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, modifiée et complétée par la loi spéciale du 13 juillet 2001, qui régit la dotation IPP aux Régions. Le décompte se fait en trois étapes.

1/ Le montant de base

Le montant de base de la dotation IPP est réparti entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles, selon le principe du « juste retour ».

Chaque Région reçoit une part proportionnelle à sa participation dans les recettes totales de l'impôt fédéral des personnes physiques.

Depuis des années, la Région bruxelloise voit sa participation au pot belge de l'impôt des personnes physiques suivre une courbe descendante. Elle représente 8,4 % des recettes IPP perçues (à titre de comparaison : la Flandre représente 63,43 % et la Wallonie, 28,18 %). En l'espace de quinze ans, la part de Bruxelles dans la manne IPP a diminué de 16,6 %.

2/ L'intervention de solidarité nationale (ISN)

Une Région aux recettes fiscales inférieures à la moyenne nationale perçoit une ISN de la part de l'Etat fédéral. Chaque pour cent de différence par rapport à la moyenne belge rapporte 11,60 euros (base 1988 et indexation annuelle) par habitant de la Région en question. Bruxelles se trouve 14,7 % sous la moyenne fiscale belge. La Région bruxelloise bénéficie de cette ISN depuis 1997.

3/ Terme négatif (TN)

Dans la foulée des accords du Lambermont, un calcul complexe est réalisé, depuis l'année budgétaire 2002, pour réduire la dotation IPP. Le montant déduit de l'addition « montant de base + ISN » est appelé le « terme négatif ». Il est en fait destiné à définir pour les Régions un carcan budgétaire et à maintenir, dans la mesure du possible, l'équilibre de la situation budgétaire générale.

Montant de base IPP	1.036.100.352
ISN	305.674.147
Terme négatif	-495.303.061
Dotation IPP totale	**846.741.000**

Il se pourrait bien que la dotation IPP totale de 2010 aboutisse à un portefeuille de **880.471.000 euros**, car il reste 30,6 millions d'euros en provenance de la loi spéciale du 12 janvier 1989 et 3,4 millions d'euros conformément aux nouvelles compétences transférées.

Les impôts régionaux

Cette année, la Région bruxelloise devrait tirer **944.849.000 euros** de ses impôts régionaux. Proportionnellement, cette source de revenus (42 % du financement total) est supérieure à celle des autres Régions.

Fin 2008, on observait déjà un grand recul des recettes issues des droits d'enregistrement en raison de l'effondrement du marché immobilier. Il a fallu inscrire dans l'ajustement budgétaire 2009 une baisse de près de 30 %.

Par rapport aux estimations ajustées pour 2009, il faut relever une hausse prudente de 2,5 % des impôts régionaux.

Lors de sa présentation des chiffres budgétaires pour 2010, le ***ministre du Budget Jean-Luc Vanraes*** souligne qu'en dépit de la crise, aucune augmentation des impôts n'est à l'ordre du jour, ni pour le citoyen, ni pour les entreprises.

* voir aussi diagrammes à la page 6.

(*) Budgétairement, la Région comprend le Ministère et les institutions consolidées :
- Centre d'informatique pour la RBC ;
- Bruxelles Environnement / Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement ;
- Bruxelles-Propreté ;
- Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales ;
- Fonds pour le financement de la politique de l'eau ;
- Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Fonds de réserve de la RBC ;
- Actiris ;
- Conseil économique et social de la RBC ;
- Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Fonds Bruxellois de Garantie ;
- Agence Bruxelloise pour l'Entreprise asbl ;
- Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) ;
- Citeo.

LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES

Quand les recettes sont inférieures aux attentes, des ajustements s'imposent au niveau des dépenses. Le *ministre Jean-Luc Vanraes* déclare que le gouvernement et les institutions régionales ont fait le maximum pour réaliser des coupes dans les projets 2009 et 2010 sans compromettre le service aux citoyens.

L'année budgétaire 2009 a requis un sérieux ajustement. Des économies en tous genres ont entraîné une diminution ***des liquidations (3.014.444.000 euros) et des engagements (3.047.810.000 euros).*** Comme le montre le tableau ci-dessous des crédits de liquidation, l'année 2010 affiche une baisse de 1,1% par rapport au budget initial de 2009.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES (CRÉDITS DE LIQUIDATION)

	Missions	2009 ini x 1.000 €	2010 ini x 1.000 €	2010-2009 Différence %
01	Financement du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	34.583	32.083	-7,2%
02	Financement du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	23.409	19.849	-15,2%
03	Initiatives communes du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	24.546	3.736	-84,8%
04	Gestion des ressources humaines et matérielles du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale	120.548	121.655	0,9%
05	Développement d'une politique d'égalité des chances	1.225	1.275	4,1%
06	Gestion et contrôle financier et budgétaire*	242.153	274.780	13,5%
07	Gestion en matière de technologie de l'information et des communications (TIC)	34.318	34.018	-0,9%
08	Régie foncière: politique générale	28.976	29.228	0,9%
09	Protection contre l'incendie et Aide médicale urgente	82.032	81.303	-0,9%
10	Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux	462.478	468.645	1,3%
11	Financement des cultes et de l'assistance morale laïque	2.540	2.427	-4,4%
12	Soutien à l'économie et à l'agriculture	50.618	56.107	10,8%
13	Promotion du commerce extérieur	8.737	8.599	-1,6%
14	Soutien à la recherche scientifique	38.814	42.183	8,7%
15	Promotion de l'efficacité énergétique et regulation des marchés de l'énergie	24.527	33.257	35,6%
16	Assistance et médiation dans l'offre et la demande d'emplois	233.226	244.733	4,9%
17	Développement et promotion de la politique de mobilité	10.154	10.329	1,7%
18	Construction et gestion du réseau des transports en commun	601.446	548.191	-8,9%
19	Construction, gestion et entretien des voiries régionales et des infrastructures et équipements routiers	98.018	107.269	9,4%
20	Développement des transports rémunérés de personnes, à l'exclusion des transports en commun	2.783	2.210	-20,6%
21	Exploitation et développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances en vue d'une meilleure mobilité urbaine durable par une approche multimodale et du développement économique créateur d'emplois	17.370	14.029	-19,2%
22	Politique en matière de production et de distribution d'eau, de réglementation technique relative à la qualité de l'eau potable, d'épuration des eaux usées et d'égouttage	32.314	33.234	2,8%
23	Protection de l'environnement et conservation de la nature	69.761	69.590	-0,2%
24	Enlèvement et traitement des déchets	116.500	112.226	-3,7%
25	Logement et habitat	176.423	138.915	-21,3%
26	Protection, conservation, restauration et promotion des Monuments et Sites	18.993	19.173	0,9%
27	Politique de la Ville	99.820	108.322	8,5%
28	Statistiques et analyses	389	715	83,8%
29	Relations extérieures et promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale	13.629	16.651	22,2%
30	Financement des Commissions communautaires	281.249	284.454	1,1%
	TOTAL	**2.951.579**	**2.919.186**	**-1,1%**

Bref aperçu des interventions budgétaires dans le poste des dépenses :

– les projets avec fonds européens ne sont pas reportés (car cofinancement de 50 %) ;
– BELIRIS finance l'achat du matériel roulant de la STIB (pour 50 millions d'euros) ;
– les coûts salariaux et de fonctionnement des cabinets ministériels sont reduits de 15 % ;
– l'agence régionale pour la propreté (ABP) voit sa dotation réduite ;
– plus 2 millions d'euros sont libérés pour les chèques langues ;
– 2 millions d'euros sont réservés pour le lancement du Plan régional de développement durable (PRDD) ;
– le parc de logements sociaux sera rénové.

LA RÉGION BRUXELLOISE A UNE ARDOISE DE 2,5 MILLIARDS D'EUROS

L'encours de la dette est présenté selon la norme SEC95. Cette norme, en vigueur depuis 2002, a pour effet d'intégrer les dettes financières (presque exclusivement des prêts) et les soldes créditeurs des organismes pararégionaux. Ainsi, la totalité de la dette de la STIB a été intégrée rétroactivement depuis 2002.

On prévoit une augmentation de la dette consolidée, passant de 2,07 milliards d'euros (au 31 décembre 2008) à 2,45 milliards d'euros (au 31 décembre 2009), en ce compris le recapitalisation de DEXIA Banque à hauteur de 150 millions d'euros.

Il va de soi que le rapport dette totale / recettes totales revêt une importance capitale. C'est ainsi qu'on mesure si la Région possède bien les capacités nécessaires pour respecter toutes ses obligations financières au moyen de ses recettes propres. Ce qu'on appelle le *ratio de solvabilité*, a récemment grimpé en flèche pour atteindre 99,10 %. La gestion et la réduction progressive de la dette, pendant les années 2005-2008, seront plus difficiles.

DETTE RÉGIONALE CONSOLIDÉE SELON LE NORME SEC 95

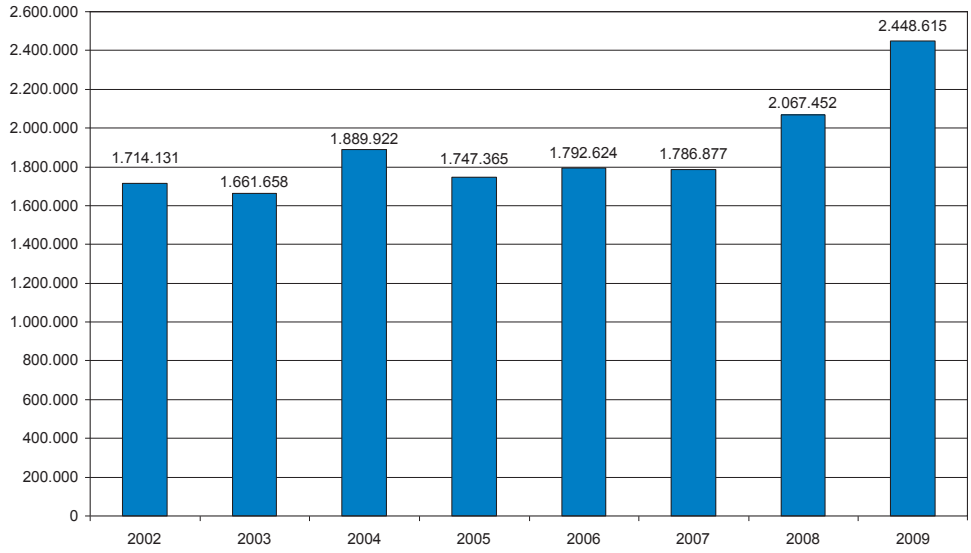

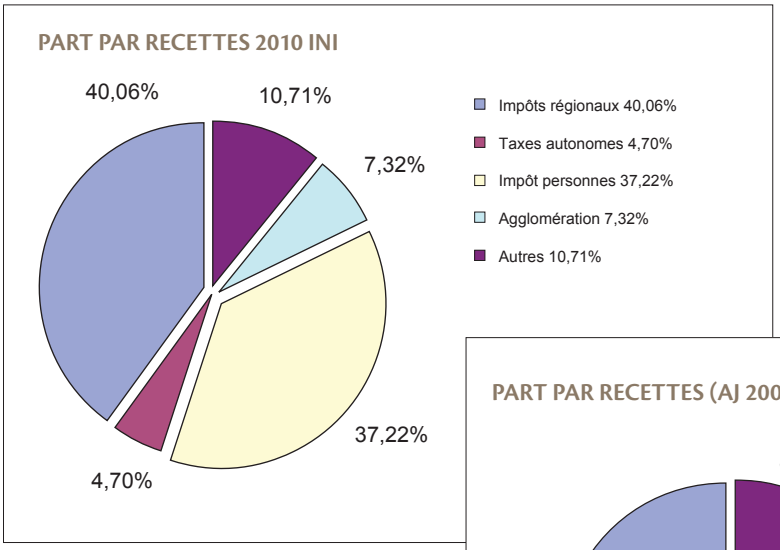

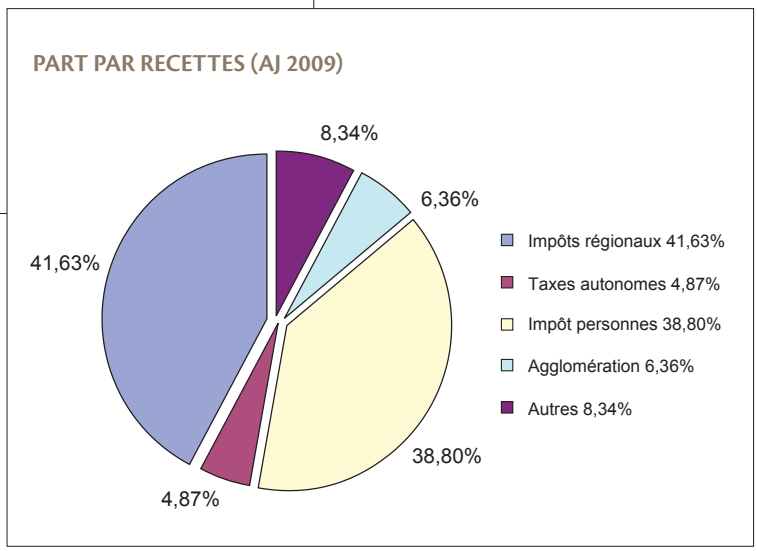

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

1048491	Habitants au 1er janvier 2008
545732	Déclarations fiscales pour l'exercice 2007
22537	Le revenu moyen imposable par déclaration
15879	Le revenu disponible par habitant
686527	Emplois (2008)
19,00%	Taux de chômage (décembre 2008)
106997	Demandeurs d'emploi inscrits
65,40%	Des demandeurs d'emploi sont sous-qualifiés
39010	Logements gérés par les 33 sociétés immobilières de service public
33006	Demandes de logement social (2008)
6792	Ménages ayant bénéficié en 2008 de droits d'enregistrement réduits à l'achat d'un logement
79482	Entreprises en 2007 (hors professions libérales et services publics non assujettis à la TVA)
83,40%	De ces entreprises relèvent du secteur tertiaire
60400	Produit intérieur brut en 2007 par habitant

Discussions du budget de crise 2010

Le projet de budget 2010 a été discuté au sein des différentes commissions parlementaires. Comme de coutume, le travail d'examen, de questionnement critique et de jugement – positif ou non – était réservé à la commission des Finances, présidée par la *présidente du parlement Françoise Dupuis (PS)*. Au cours des réunions successives de la commission, les parlementaires ont relevé les bons et les mauvais côtés de l'approche budgétaire 2010.

Vous trouverez ci-dessous – il est vrai en style télégraphique – les observations les plus marquantes qui ont été formulées lors des commissions et, un peu plus tard, lors de la séance plénière du parlement bruxellois du vendredi 11 décembre 2009.

DIDIER GOSUIN (MR-FDF)

– L'ajustement était indispensable pour un budget 2009 fait de faux semblants et d'arrière-pensées électorales. Ce budget avait pourtant été établi fin 2008, soit au plus fort de la crise financière. Depuis lors, le Bruxellois est devenu le citoyen le plus endetté de tous les Belges. Fin 2009, la dette bruxelloise a atteint 2,45 milliards d'euros (soit une augmentation de 18 % par rapport au 31 décembre 2008) ;
– ce gouvernement Olivier est à peine en place qu'il ploie déjà sous le joug de l'immobilisme. Les soi-disant convergences électorales nées des urnes sont en fait des convergences de papier. La toute nouvelle équipe Picqué nous donne déjà l'impression d'être un gouvernement en « affaires courantes » ;
– la situation financière est lamentable. L'expérimentation budgétaire à la sauce "olivier" devient indigeste ;
– nous devons nous passer d'une analyse pluriannuelle ;
– le chef du groupe MR, Didier Gosuin, souhaite obtenir des éclaircissements sur les 50 millions d'euros d'investissements de la STIB pris en charge par BELIRIS ;
– on soupçonne que le gouvernement ne sera pas en mesure de percevoir les 15 millions d'euros supplémentaires de droits d'enregistrement ;
– nous restons sur notre faim quand il s'agit d'obtenir un éclairage sur l'étendue et le mode de perception de nos principales recettes.

RUDI VERVOORT (PS)

– À chaque exercice budgétaire, nous sommes contraints d'entonner la même antienne du sous-financement structurel de notre Région et des charges particulières qui pèsent sur ses épaules du fait de sa spécificité de ville-région et de son statut de capitale nationale et internationale. Ces charges spécifiques ne sont pas suffisamment compensées par la loi de financement.
– ces derniers temps, les recettes de notre Région sont en chute libre. La diminution de 325 millions d'euros entre l'initial 2009 et l'initial 2010 est synonyme de véritable saignée. L'état de nos recettes nous place donc dans une situation de dépendance. Il est illusoire de continuer à chercher l'équilibre de nos finances régionales du côté des dépenses. C'est pourquoi nous devons donner la priorité à la création d'une administration fiscale propre. Il ne s'agit pas de taxer plus, mais de taxer mieux ;
– pour sortir du trou, nous devons investir dans les hôpitaux publics, les logements, la mobilité, le réseau d'égouttage, les travaux publics, etc. Investir dans les pouvoirs publics, c'est investir en faveur de la population dans son ensemble ;
– le groupe PS suivra de près la réalisation du « *Pacte de développement urbain durable* ».

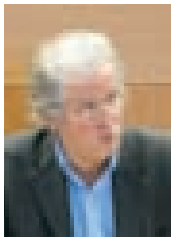

Didier Gosuin, MR

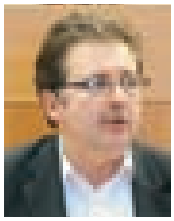

Rudi Vervoort, PS

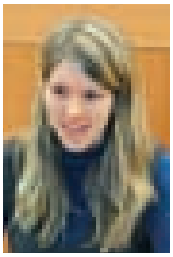

Els Ampe, Open Vld

André du Bus de Warnaffe, cdH

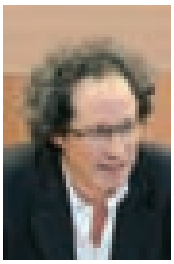

Yaron Pesztat, Ecolo

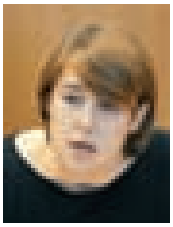

Sophie Brouhon, sp.a

ELS AMPE (Open Vld)

– Ce menu budgétaire réunit de simples ingrédients bruxellois. En ces temps de crise, nous devons nous serrer la ceinture. Le ministre Jean-Luc Vanraes a néanmoins fait preuve de créativité en préparant un 'plat de résistance' pas trop enrobé. Du reste, cela ne peut pas faire de mal à nos autorités de s'imposer un petit régime.
– il ne fait aucun doute qu'il reste encore des perspectives d'économies. Nous avons encore toute une années pour les trouver. Pourquoi la Région n'organise-t-elle pas un concours de la proposition d'économie la plus créative dans la fonction publique ?
– « C'est quand les caisses sont vides que l'on devient économe. » Par cette citation (librement traduite) de H. Brood[1], Els Ampe appelle le parlement à tailler de manière créative dans ses dépenses personnelles, probablement superflues.

ANDRE du BUS de WARNAFFE (cdH)

– Bruxelles se place au cinquième rang du classement des villes les plus vertes d'Europe. C'est dire, Mme la ministre de l'Environnement, si nous sommes sur la bonne voie.
– la Région bruxelloise excelle également sur le plan communautaire : ces vingt dernières années, les représentants des deux Communautés ont largement réussi à placer l'intérêt général de tous les Bruxellois au-dessus de leurs particularismes ;
– le gouvernement n'a pas hésité à opérer des réductions importantes en matière de crédits de liquidation et de crédits d'engagement et ce, tout en épargnant des secteurs vitaux comme ceux de l'emploi, du logement et du social. Le groupe cdH salue son courage. Les chantiers qui s'annoncent dans la politique de logement sont aussi des points positifs. C'est une bonne chose que les communes ne voient pas leurs moyens réduits.

SOPHIE BROUHON (sp.a)

– L'ajustement du budget 2009 reflète bien la situation précaire des finances bruxelloises : la pauvreté augmente, les recettes diminuent et il n'est toujours pas question – loin s'en faut – d'un refinancement de notre Région ;
– Sophie Brouhon, sp.a, a essayé de retrouver dans ce budget les objectifs de bonne gouvernance et de développement durable. Il y a 8% d'emplois en moins, une pauvreté qui s'infiltre jusque dans la classe moyenne, 30.000 logements vides et un trafic congestionné ;
– les économies du gouvernement s'attaquent au service public, en particulier à la mobilité (moins 8,7 %) et aux transports en commun (moins 9,36 %) ;
– une politique proactive fait défaut. Ce gouvernement prend trop peu d'initiatives pour stimuler à terme ses recettes propres. Où est donc cette administration fiscale propre qui devrait taxer autrement et mieux ? Où est passée la taxe sur les immeubles inoccupés ? Pourquoi n'envisageons-nous pas une révision plus rapide du revenu cadastral après des travaux de rénovation ? Et qu'est-ce qui retient le ministre du Budget d'harmoniser les centimes additionnels communaux ?
– le déficit atteint au moins 403 millions d'euros et pas 230 millions d'euros ;
– le ministre Jean-Luc Vanraes hérite des charges du passé. A une époque de haute conjoncture, son prédécesseur n'a pas jugé opportun de procéder à des interventions structurelles dans le budget. Chaque euro de recette supplémentaire a aussitôt été dépensé.

YARON PESZTAT (Ecolo)

– L'essentiel a été sauvé et nous nous en réjouissons. Il n'y a en effet rien de pire pour les historiens que les jugements rétroactifs, et il n'y a rien de plus facile pour les hommes politiques que de dire après coup : « Je vous l'avais bien dit ! » ;
– pour nous, écologistes, les investissements dans les politiques de développement durable demeurent très importants, tout comme l'amélioration énergétique du bâti, le traitement des déchets ou l'augmentation de l'offre de transports publics ;
– la confection du budget 2011 et des années suivantes s'annonce difficile ;
– ECOLO rappelle que l'accord de gouvernement prévoit explicitement une réduction de la pression automobile de 20 %. Nous ne relèverons pas ce défi sans une augmentation de l'offre des transports en commun. Le groupe ECOLO suivra très attentivement la révision du contrat de gestion.

[1] "Als het op is, dan worden we zuinig"

BRIGITTE DE PAUW (CD&V)

– Brigitte De Pauw formule quelques observations quant au cri de détresse lancé à la cantonade par la Région dans l'espoir d'un refinancement. Pourquoi la Région, déjà exsangue, s'immisce-t-elle dans des compétences communautaires comme l'enseignement ou les crèches ? Entamons vite le débat sur les tâches essentielles. Du reste, alors que l'heure est aux économies, les dotations aux commissions communautaires et les subsides aux communes restent inchangés ;
– elle plaide pour une collaboration intensive en matière d'emploi entre les instances publiques concernées ;
– un oui positif de la part du CD&V pour ce budget, mais aussi un œil critique sur la manière dont nos faibles moyens seront dépensés.

ERIC TOMAS (PS)

– Le litige n'est pas neuf concernant les droits de tirage dus par le gouvernement fédéral dans le cadre de la remise au travail des chômeurs. La Région bruxelloise n'a pas reçu l'année dernière les 73 millions d'euros impayés. Pourquoi ce montant ne figure-t-il pas aux recettes 2010 ? – Le ministre Jean-Luc Vanraes (Open VLD) répond que ce montant a été repris dans l'ajusté 2009, dans le but également de soutenir la réclamation judiciaire de son collègue Benoît Cerexhe (cdH) ;
– cela fait déjà deux ans que le gouvernement grignote les dotations destinées au fonctionnement et aux investissements du parlement et voilà à nouveau qu'il mine les relations avec le parlement à raison de 0,12 % du budget total ! – Lors d'une deuxième réunion de la commission des Finances le 26 novembre 2009, un accord est intervenu pour augmenter la dotation de 3,62 millions d'euros via un amendement du projet d'ordonnance ;
– la réforme des droits de donation ne tourne pas rond. Les rentes déclinent à vue d'œil depuis 2006, ce qui n'empêche pas le ministre du Budget de prévoir un surplus en 2010 ;
– l'un des faits marquants de ce budget est la baisse drastique de nos recettes régionales, notre première et principale source de financement :
  • droits d'enregistrement sur ventes : moins 33,3 » ;
  • droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque : moins 20,7 % ;
  • droits de donation : moins 33,3 % ;
  • droits de succession : moins 4,7 % ;
  • la dégringolade des recettes d'enregistrement d'un tiers n'est en rien proportionnelle à la diminution des prix de l'immobilier en 2009 (moins 5 %). Une concertation avec les services publics financiers de l'Etat fédéral est vivement souhaitée.

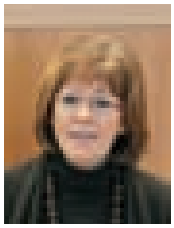

Brigitte De Pauw, CD&V

ANNEMIE MAES (Groen!)

– Ce gouvernement est parvenu à convertir les restrictions en possibilités. Par exemple, la Fonction publique ne fera pas d'économies sur le dos de son personnel. Par contre, la simplification administrative gagne du terrain, de même que la mobilité interne pour compenser les départs à la retraite. On fait le choix des économies d'énergie, du développement durable et du lien entre emploi et environnement ;
– 2010 sera l'année de l'élaboration du Plan régional de développement durable (PRDD). Le conseil des sages qui se penchera bientôt sur la répartition des tâches essentielles entre les communes et la Région aurait tout intérêt à examiner également minutieusement les mécanismes de collaboration en matière d'aménagement du territoire ;
– Groen! comprend que la STIB doive participer à l'opération de réduction des dépenses. Cependant, les voyageurs ne peuvent en pâtir et l'offre de la STIB doit rester de qualité.

Eric Tomas, PS

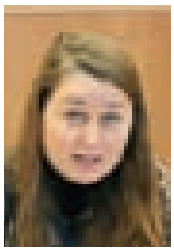

Annemie Maes, Groen!

PAUL DE RIDDER (N-VA)

Au nom de son groupe composé de lui seul, Paul De Ridder estime que beaucoup d'argent peut être économisé en supprimant des dépenses qui ne relèvent pas des compétences régionales et en assurant une meilleure coordination politique entre l'échelon communal et l'échelon régional.

Paul De Ridder, N-VA

Que ce soit lors des discussions qui ont animé la commission des Finances ou lors de la séance plénière, le *ministre Jean-Luc Vanraes* a fermement réagi aux nombreuses critiques :

– Pour 2010, nous enregistrons en effet *un déficit de 312 millions d'euros*, reconnaît-il. Mais c'est tout de même un peu moins que les *385 millions d'euros* que le Conseil supérieur des finances avait anticipés. Si le gouvernement avait suivi ce « conseil », la dette aurait augmenté de 30 % et, pis encore, la charge de la dette aurait doublé en l'espace de cinq ans. « *Nous ne reportons donc pas les factures d'aujourd'hui sur les Bruxellois de demain.* » ;
– des calculs, qui sont naturellement plus exacts que les estimations budgétaires, nous retenons que les recettes du précompte immobilier ont augmenté de 12,5 % ces cinq dernières années. Prétendre qu'elles diminueraient d'année en année – comme l'a fait Eric Tomas (PS) – n'a aucun sens. C'est à une administration fiscale propre qu'il revient en premier lieu de veiller à la perception correcte du précompte immobilier. L'estimation de 341 millions d'euro de droits d'enregistrement atteint le niveau de 2004, alors que le prix immobilier moyen a augmenté depuis lors. L'étude des Facultés universitaires Saint-Louis, qui sera prête pour Pâques, déterminera si l'on peut parler d'une volonté d'éluder les droits d'enregistrement. Enfin, la réforme des droits de donation livre une coquette plus-value. On ne peut donc pas parler d'un échec ;
– il est tout bonnement exclu de créer une nouvelle taxe de circulation sans l'accord des autres Régions et de l'Etat fédéral ;
– il est exact que les adaptations proposées pour BELIRIS en 2010 n'ont pas encore fait l'objet d'un accord formel avec le gouvernement fédéral ;
– selon *le ministre Jean-Luc Vanraes*, les autres gouvernements de ce pays peuvent prendre exemple sur le gouvernement bruxellois en matière de collégialité. Des solutions ont été cherchées ensemble pour réprimer les effets de la crise. Et chaque ministre a accepté de dégager des économies linéaires de 15 % dans son département.

Questions complémentaires de la majorité et de l'opposition en séance plénière :

Un débat budgétaire en séance plénière offre l'occasion de ramener sur le devant de la scène des questions pendantes. Le 11 décembre 2009, peu avant le vote final, une série de points qui avait déjà agité l'hémicycle bruxellois en son temps a retenu toutes les attentions. *(résumé)*

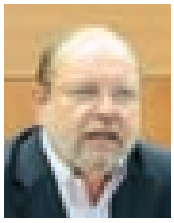

Alain Hutchinson, PS

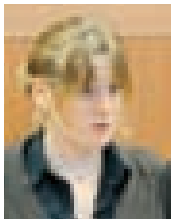

Elke Van den Brandt, Groen!

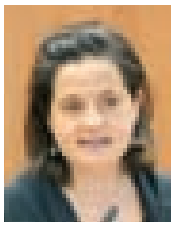

Julie de Groote, cdH

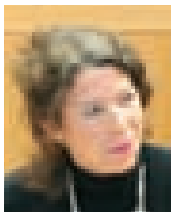

Bianca Debaets, CD&V

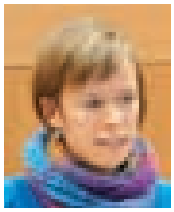

Caroline Désir, PS

• On ne peut que se réjouir de l'augmentation des moyens accordés aux agences immobilières sociales. Il est indispensable de mieux harmoniser la lutte contre les immeubles inoccupés. De même, l'encadrement de la réglementation et de la fixation des loyers est vivement souhaité. ***(ALAIN HUTCHINSON – PS)***;

• Nous nous réjouissons que le gouvernement ne considère pas les logements sociaux comme des logements de seconde zone, mais qu'il investisse dans les économies d'énergie et les logements durables. Plus de moyens pour les agences immobilières sociales, c'est positif. L'allocation-loyer devrait être étendue aux locataires qui en sont réduits à se tourner vers le marché privé. ***(ELKE VAN DEN BRANDT – Groen!)***;

• Sous la précédente législature, le « Contrat pour l'Economie et l'Emploi » était au cœur de toutes les actions. Aujourd'hui, c'est le *Plan régional de développement durable (PRDD)* qui occupe une place centrale. ***(JULIE de GROOTE – cdH)***;

• Moyennant une régulation légale des loyers, le CD&V donne son feu vert aux subsides locatifs. Mais nous devons aussi prendre des mesures (p. ex. un abaissement des droits de succession) pour lutter contre l'exode des revenus moyens. ***(BIANCA DEBAETS – CD&V)***;

• Sur les 680.000 emplois concentrés à Bruxelles, 300.000 sont occupés par des Bruxellois. Combien de temps supporterons-nous encore cette frustration ? Même si l'*emploi* reste une des priorités absolues du gouvernement, nous devons rester vigilants sur le plan budgétaire. Le taux de chômage est beaucoup trop élevé. C'est intenable. Notre Région bruxelloise se doit de combattre toutes les formes de discrimination. ***(CAROLINE DESIR – PS)***;

• L'aménagement du territoire de cette grande ville est fondamental. C'est autour de ce levier que s'articulent d'autres politiques, avec des implications très concrètes en termes de logement, de développement économique et de cohésion sociale. ***(VIVIANE TEITELBAUM – MR)***;

• Peu d'avancées au niveau des subsides locatifs. Les communes doivent montrer l'exemple : l'allocation-loyer est avant tout destinée aux locataires de logements publics. ***(BERTIN MAMPAKA MANKAMBA – cdH)***;

• Le gouvernement a demandé à la STIB un effort de 35,5 millions d'euros, qui se traduit par une diminution de 25 millions d'euros sur les investissements, de 5,5 millions d'euros sur le fonctionnement et de 5 millions d'euros sur l'offre supplémentaire. Nous mettons un point d'honneur à garantir la sécurité dans les transports en commun. Une vision à long terme de la mobilité, et donc des transports en commun, s'impose. Sans oublier le confort, la fréquence, la capacité, le temps de déplacement, etc. L'autorité fédérale doit prendre ses responsabilités et participer davantage au financement des transports en commun bruxellois. Cela ne peut plus durer ! La Région bruxelloise ne peut continuer plus longtemps à investir en fonds propres dans des transports qui profitent à de nombreux citoyens de notre pays. ***(PHILIPPE CLOSE – PS)***;

Viviane Teitelbaum, MR

Philippe Close, PS

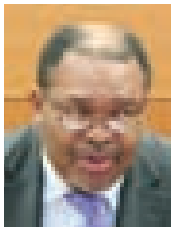

Bertin Mampaka Mankamba, cdH

Willen Draps, MR

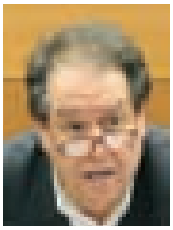

Ahmed El Ktibi, PS

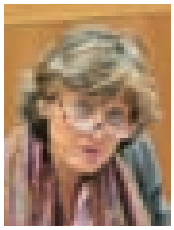

Jacqueline Rousseaux, MR

• Cette coalition n'atteint pas d'accord sur le plan IRIS 2. La masse de crédit pour les travaux d'infrastructures dans les transports en commun diminue de 22 %. Aucune garantie ne peut être donnée pour le remplacement du matériel roulant. ***(WILLEM DRAPS – MR)***;

• Pas de justice écologique sans justice sociale. Le PS exige *plus d'équité* dans la répartition des coûts environnementaux. Il souhaite également savoir ce qu'il en est de l'augmentation du Fonds social de l'eau. Pour concrétiser de manière optimale « l'alliance emploi-environnement », chaque niveau politique doit travailler en accord et en synergie. ***(AHMED EL KTIBI – PS)***;

• Plus on investit à Bruxelles dans la formation des jeunes, mieux c'est. Cependant, il faut y associer tout le réseau, y compris celui des classes moyennes. Le groupe MR sera particulièrement attentif au soutien à la recherche scientifique, qui est l'une des clés du développement économique de notre Région. ***(JACQUELINE ROUSSEAUX – MR).***

En commission :

Olivier de Clippele, MR

OLIVIER DE CLIPPELE (MR)

– Il aurait mieux valu suivre mensuellement l'évolution des droits d'enregistrement et comparer la Région bruxelloise avec d'autres villes-régions plutôt qu'avec la Flandre et la Wallonie ;
– Attention à cette dette régionale de 1.810.000.000 euros.

Anne-Sylvie Mouzon, PS

ANNE-SYLVIE MOUZON (PS)

– En cette période où la Région bruxelloise est manifestement devenue plus pauvre, la confection d'un projet de budget n'est pas une sinécure. C'est un *exploit*, aurait laissé échapper *Anne Sylvie Mouzon (PS)* au cours d'une des nombreuses discussions budgétaires ;
– attention ! La Cour des comptes estime que l'intervention fédérale pour la remise au travail des chômeurs a été surévaluée. En effet, l'Etat fédéral n'a inscrit que 39 millions d'euros et non 56,4 millions d'euros comme le prévoit le budget ;
– nous sommes dans nos petits souliers avec la chute des recettes fiscales ;
– mon groupe souhaite connaître l'encours pour chaque poste budgétaire.

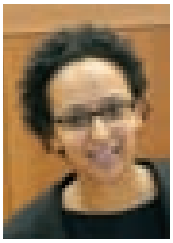

Barbara Trachte, Ecolo

BARBARA TRACHTE (Ecolo)

– Pas la moindre sécurité juridique concernant les recettes liées aux charges d'urbanisme ;
– Soulagement que plus de crédits soient consacrés à l'efficacité énergétique et à la régulation du marché de l'énergie.

Le vendredi 11 décembre 2009, avec l'adoption du budget (voies et moyens et dépenses) pour la prochaine année parlementaire, le parlement bruxellois a accompli une de ses missions principales de 2009 :

vote final en séance plénière :
50 votent OUI
26 votent NON
1 abstention

Commission communautaire commune (CCC) : 1 % du budget consacré à de nouveaux projets

Les 89 députés bruxellois réunis dans l'Assemblée de la commission communautaire commune (ARCCC) gèrent également la politique de santé et d'aide aux personnes qui concerne les Bruxellois tant francophones que néerlandophones. Cette politique recouvre la dispensation des soins, l'éducation sanitaire, la médecine préventive, l'aide aux familles, aux handicapés, seniors, jeunes, immigrés, détenus et autres personnes défavorisées socialement.

Le 11 décembre, cette assemblée a adopté l'ajustement de son budget 2009 ainsi que son budget 2010. Le vote a été acquis par 51 députés (majorité) contre 26 (opposition). Ces budgets sont exclusivement constitués de dotations et en grande partie figés au niveau des dépenses dans les cadres organiques avec respect des accords du non-marchand pour les frais de personnel et dans les calendriers de construction.

Ajustement du budget 2009

L'ajustement budgétaire a dû tenir compte d'une série de nouveaux éléments, notamment :

– la diminution de 736.000 euros de la dotation fédérale par rapport au montant initial;
– l'octroi d'une dotation supplémentaire de la Région de 135.000 euros, qui a notamment permis de donner une nouvelle impulsion à la politique linguistique des hôpitaux et des maisons de soins psychiatriques.

Par rapport au budget initial, les prévisions de recettes (-0,9 %) et les crédits de liquidation, les paiements effectués (-0,4 %), affichent une diminution. Les crédits d'engagement, les paiements futurs (+2,7 %), sont, en revanche, en augmentation. Par conséquent, le mali budgétaire passe de 730.000 euros à 1,128 million d'euros.

Projet de budget 2010

Les deux membres du Collège compétents pour le budget, *Evelyne Huytebroeck (Ecolo) et Jean-Luc Vanraes (Open Vld)* ont déclaré que le financement de la Commission communautaire commune s'avérait insuffisant. En 2010, moins de 1 % du budget sera consacré au financement de nouveaux projets.

1) Les prévisions de **recettes** sont estimées à 85.427.000 euros, soit une hausse de 0,85 % par rapport à 2009. Elles se composent comme suit :

- une dotation fédérale de 36.485.000 euros, montant identique à celui qui figurait dans le budget initial 2009. A noter que le pouvoir central n'a communiqué que le montant de 35.077.000 euros;
- une intervention de la Région de 6.517.000 euros dans le cadre de l'accord sur le non-marchand;
- une dotation régionale de 21.571.000 euros provenant de la scission de la province du Brabant;
- un subside alloué par le Fonds spécial de l'action sociale de 18.702.000 euros.

2) Les prévisions de **dépenses** se montent à 91.603.000 euros (crédits d'engagement), soit une augmentation de 0.63 % par rapport à 2009, et à 86.677.000 euros (crédits de liquidation), soit une hausse de 0,62 % par rapport à 2009. Les crédits d'engagement tiennent compte d'une augmentation de 1 % des frais de personnel.

L'équilibre des recettes et des dépenses n'est donc pas assuré. Le déficit du budget 2010 s'annonce à hauteur de 1.250.000 euros.

Les principales dépenses d'engagement projetées sont les suivantes :

- achat d'un bâtiment (2,5 millions d'euros) pour le (re)logement d'ASBL dédiées à la santé et à l'aide aux personnes;
- frais de fonctionnement (600.000 euros) pour la mise en service mi-2010 de la Maison de Répit destinée aux enfants gravement malades;
- augmentation de crédit pour la Plate-forme des soins de première ligne – soins à domicile "Conectar";
- nouvelles initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté, au profit des sans-abri et des handicapés, à hauteur de 242.000 euros;
- crédits de 20.000.000 euros pour le programme d'investissement 2010 des établissements de santé et de l'aide aux personnes;
- constructions au profit de personnes âgées et handicapées pour un montant de 6.519.000 euros.

Les principales dépenses de liquidation projetées sont les suivantes :

- investissements dans les établissements de santé évalués à 18.650.000 euros;
- un montant de 5.670.000 euros en faveur des institutions pour personnes handicapées.

L'aide aux personnes

Le budget consacré à l'aide aux personnes se monte, pour 2010, à 31,1 millions d'euros (crédits d'engagement), hors investissements, auxquels s'ajoutent 18,7 millions venus du Fonds spécial de l'aide sociale. On note une augmentation de 4,3 % par rapport à 2009.

La membre du Collège Evelyne Huytebroeck a annoncé que le second rapport complet sur la pauvreté proposera pour la première fois, en 2010, un plan d'action budgétisé. Priorité sera donnée, dit -elle, à la lutte contre la pauvreté.

Les subsides alloués au GREPA (Centre d'appui aux services de médiation de dettes) seront augmentés afin de stimuler le projet de prévention du surendettement baptisé « Ecole des consommateurs ».

Une augmentation des subsides versés à Infor Home pour la création du projet SEPAM (service d'écoute pour personnes âgées maltraitées) est également prévue.

L'aide aux sans-abri sera renforcée, avec une enveloppe de 450.000 euros pour le dispositif hivernal et de 65.000 euros pour le cofinancement de l'ASBL Hobo (approche intégrée des sans-abri).

L'allocation de base destinée aux centres privés s'occupant de handicapés est augmentée de 230.000 euros, ceci pour augmenter le nombre de places « nursing », et ainsi permettre à ces centres d'accueillir des personnes de grande dépendance.

Il y a deux plans d'investissements.
Le premier (2008-2015) concerne les maisons de repos. En 2010, 5,3 millions d'euros seront engagés et 5,3 millions seront liquidés.
Le second concerne l'aide aux handicapés. En 2010, 1,2 million d'euros seront engagés et 350.000 euros seront liquidés.

La santé

Les membres du Collège Jean-Luc Vanraes et Benoît Cerexhe (cdH), responsable de la politique de santé, ont indiqué qu'on améliorerait en priorité la coordination des services dévoués à la santé et qu'on renforcerait la lutte contre les inégalités devant la maladie.

Le budget consacré à la santé est fixé, pour 2010, à 27.607.000 euros (crédits d'engagement).

Des députés ont déploré quelques « astuces » financières.

Discussion

Lors de la discussion qui a suivi en commission et en séance plénière, plusieurs députés ont fait remarquer que le Collège réuni n'avait pas tenu compte de la diminution de la dotation fédérale. Le *membre du Collège Vanraes* a répondu que le montant réel de la dotation serait inscrit à l'ajustement budgétaire, après que des contacts auront été pris avec le niveau fédéral afin d'obtenir un montant plus important que celui prévu par la loi. Par ailleurs, il faudra intégrer dans la discussion avec le fédéral la question du refinancement de Bruxelles et donc aussi celui de la Commission communautaire commune.

Elke Roex (sp.a), Michel Colson (MR-FDF) et Anne-Sylvie Mouzon (PS) se disent étonnés par cette démarche. « Pareille méthode, déclare Mme Mouzon, est utilisée chaque année sans jamais donner de résultat. Si un ministre bruxellois Open Vld ne parvient pas à convaincre un ministre fédéral du même parti (Guy Vanhengel, NDLR), la méthode devra être définitivement abandonnée… ».

Anne Herscovici (Ecolo) considère, pour sa part, cette manœuvre comme l'indication d'une « volonté politique forte ».

Elke Van den Brandt (Groen!) pour sa part estime que : en situation de « sous-financement » Bruxelles ne doit pas se résoudre à faire des économies parce que les besoins sociaux de la population croissent et qu'il faut y répondre.

Elke Roex estime, au contraire, que le Collège s'en tient au statu quo, sans évaluer la pertinence de ses politiques. La députée déplore n'avoir trouvé dans ce budget aucune réponse aux situations d'urgence créées par la pauvreté croissante.

Pierre Migisha (cdH) indique, à cet égard, que le groupe cdH restera attentif à la création, dans les délais les plus brefs, d'une structure d'accueil d'urgence accessible à tous les sans-abri.

Pour ***Michel Colson***, ce budget « manque de souffle », le Collège réuni « navigue à vue, puisque l'avis du Conseil supérieur des finances, dans le cadre du retour global à l'équilibre des finances publiques en 2015, n'a fait l'objet d'aucun accord en comité de concertation ».

Le député MR déplore aussi que le boom démographique annoncé fasse toujours l'objet d'études menées tant par la Vlaamse Gemeenschapscommissie que par la Région.

De nombreuses autres critiques ont été formulées, relatives à l'achat d'obligations linéaires pour un montant de 20 millions d'euros, une opération proposée par la banque Dexia et dont le coût est évalué à 4,9 millions en 2009.

La Cour des comptes a souligné que cette dépense n'avait pas été prise en compte dans l'ajustement budgétaire. Le *membre du Collège Jean-Luc Vanraes* a répondu qu'elle serait couverte par la Trésorerie et qu'elle ne devait, par conséquent, pas être inscrite au budget. Le ministre a également précisé que ce placement rapporterait 6,4 millions d'euros, d'ici à 2012.

La Cour des comptes a encore pointé le fait que le Collège réuni avait réinscrit pour 2010 des crédits d'engagement et de liquidation (6 millions d'euros) non utilisés dans les années antérieures pour les affecter à diverses constructions. « Une telle accréditation, dit la Cour, porte atteinte aux prérogatives de l'assemblée. Elle pourrait entraîner à terme une détérioration du financement de la Commission communautaire commune ».

Quelques députés affirment craindre que les réserves de Trésorerie ne permettent pas de couvrir l'encours et le déficit. ***Le membre du Collège Jean-Luc Vanraes*** s'est voulu rassurant : « La Trésorerie de 48.080.000 d'euros est stable, elle permettra d'absorber l'encours et le déficit budgétaire ».

S'agissant des investissements, ***Anne-Sylvie Mouzon*** déplore le glissement de moyens, du public vers le privé, glissement qu'elle impute aux lourdeurs administratives du secteur public, soumis à la tutelle et à la loi sur les marchés publics. La *ministre Huytebroeck* a répondu qu'elle s'engageait à étudier avec l'administration la possibilité d'un raccourcissement des délais de tutelle.

Jacques Morel (Ecolo) s'inquiète de la diminution des subsides alloués à la politique de santé. Le ministre Vanraes a répliqué que la coordination des services ne nécessiterait pas d'investissement.

Concernant les ***hôpitaux Iris***, les plans d'investissement, étalés sur dix voire douze ans, sont prêts et les permis d'urbanisme déposés ou en voie de l'être. Les hôpitaux du réseau Iris devraient être habilités à lancer leurs projets au cours du premier semestre 2010. Il est « essentiel », pour le député ***Philippe Close (PS)*** que l'accord intervenu sur ce plan d'investissement soit exécuté.

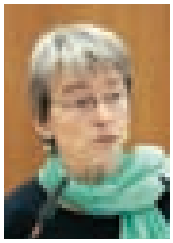

Anne Herscovici, Ecolo

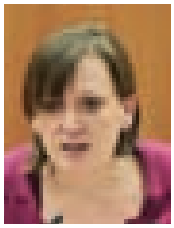

Elke Roex, sp.a

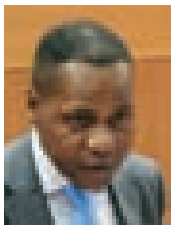

Pierre Migisha, cdH

Michel Colson, MR

Jacques Morel, (Ecolo)

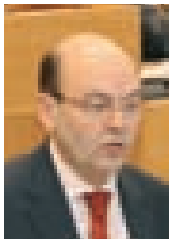

Joël Riguelle, cdH

Bianca Debaets (CD&V) en appelle, à cet égard, à la poursuite de l'assainissement budgétaire de la structure faîtière de réseau hospitalier Iris. Comme elle souhaite l'amplification des campagnes de dépistage du cancer du sein.

Joël Riguelle (cdH) rappelle que la Région avait engagé un montant de 5 millions d'euros au profit de la CCC, montant qui n'a pas encore été liquidé. Le ministre Vanraes a répondu que la CCC disposait de réserves suffisantes pour se passer de ce montant de 5 millions d'euros. M. Riguelle a rétorqué que la CCC sera confrontée à des investissements « colossaux » en matière de maisons de repos et d'hôpitaux, et qu'elle devra donc veiller à renforcer ses moyens.

Communication aux lecteurs

Comme toute institution, le parlement bruxellois accorde beaucoup d'importance à une communication efficace et rapide avec le citoyen. Pour réaliser cet objectif, le Bureau du parlement a décidé de transmettre, à partir d'octobre 2010, l'information sur les travaux parlementaires essentiellement par le biais du site internet **www. parlbru.irisnet .be**.

En effet les avancées technologiques ont fait du site internet le moyen de communication le plus approprié, alliant rapidité, diminution des coûts et respect de l'environnement.

L'assemblée continuera cependant à publier en version papier un rapport annuel reprenant l'essence du travail parlementaire de l'année écoulée.

Le numéro de juin, qui sera le dernier numéro des Echos, vous éclairera davantage sur le projet.